

République Française

Département
Aveyron

Commune d'Arvieu

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune d'ARVIEU**

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mille vingt le vingt-cinq mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle Raymond ALMES (en raison de la situation actuelle), en séance ordinaire.

Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En raison de la situation sanitaire actuelle, la séance est publique avec un effectif limité et adapté à la salle, en respectant les mesures barrières.

Etaient présents : Mmes Ghislaine ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Audrey CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Jean-Marie ALMES, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Claude TROUCHE, Jean-Charles VAYSETTES, René VERGELY.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15 - présents : 15
- votants : 15 - absents : 0

Date de convocation : 20 mai 2020

Date d'affichage : 20 mai 2020

Monsieur Gilles BOUNHOL Maire sortant, ouvre la séance et procède à l'installation de la nouvelle équipe municipale.

Monsieur Jean-Marie ALMÈS, doyen de l'assemblée, préside la séance et invite les élus à désigner un secrétaire de séance et deux assesseurs au bureau de vote.

Monsieur Vincent BENOIT est nommé secrétaire.

Madame Anne-Lise CASTELBOU et monsieur Rodolphe ALBOUY sont désignés assesseurs.

ELECTION DU MAIRE

Le Président a invité le Conseil Municipal à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal a remis fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité Absolue	8
Nombre de voix : LACAN Guy	14

Monsieur LACAN Guy ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire d'Arvieu.

FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de fixer le nombre de postes d'adjoints au vu du code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-1 et L 2122-2 ;

CONSIDERANT que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DECIDE, la création de 4 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes et sous la présidence de monsieur LACAN Guy, élu Maire, à l'élection de 4 adjoints.

ELECTION DU 1^{er} ADJOINT :

Chaque conseiller municipal a remis fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité Absolue	8
Nombre de voix : Madame BLANCHYS Marie-Paule	14

Madame BLANCHYS Marie-Paule ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 1^{ER} Adjointe.

ELECTION DU 2^{ième} ADJOINT :

Chaque conseiller municipal a remis fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité Absolue	8
Nombre de voix : Monsieur ALMÈS Jean-Marie	14

Monsieur ALMÈS Jean-Marie ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 2^{ième} Adjoint.

ELECTION DU 3^{ième} ADJOINT :

Chaque conseiller municipal a remis fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.
Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	13
Majorité Absolue	7
Nombre de voix : Madame ALARY Ghislaine	12
Nombre de voix : Madame BOUNHOL Hélène	1

Madame ALARY Ghislaine ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée 3^{ième} Adjointe.

ELECTION DU 4^{ième} ADJOINT :

Chaque conseiller municipal a remis fermé, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants (enveloppes déposées)	15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	14
Majorité Absolue	8
Nombre de voix : VERGELY René	14

Monsieur VERGELY René ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé 4^{ième} Adjoint.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.